

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Le 20 février 2025 à 9h10, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME LANNELUC, M. BERNARD, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS, MME ROHEL, MME BAHOUGNE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 11 février 2025

DATE DE L'AFFICHAGE : 27 février 2025

★★★★★★★

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

N° 006-25- OBJET : Affection des Résultats

Le Compte Administratif 2024 du CCAS fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	
Excédent de fonctionnement de l'exercice	
Excédent cumulé	36 623.31€
Excédent d'investissement antérieur reporté :	29 728.75
Excédent d'investissement de l'exercice :	3 368.27
Excédent cumulé	33 097.02 €
Reste à réaliser, Dépenses :	929.91€
Reste à réaliser, Recettes :	
Total Restes à réaliser	
Soit un besoin de financement de	/€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

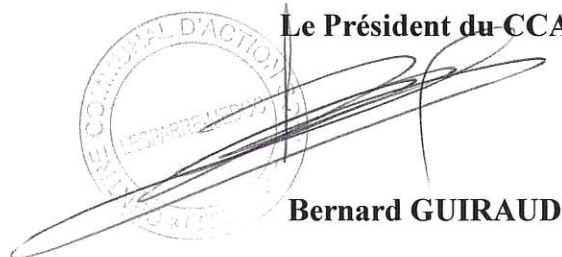
DECIDE A L'UNANIMITE

↳ **De reporter** la somme de 33 097.02 €, à l'article R 001, Excédent d'investissement reporté, recettes.

↳ **D'affecter** la somme de 36 623.31 €, à l'article R 002, Excédent de fonctionnement reporté, recettes.

A Lesparre-Médoc, 21 février 2025

Le Président du CCAS,


Bernard GUIRAUD